

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 31 mai 2024

N° 2024 – 31

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14

Date de convocation

Le 27/05/2024

Date d'affichage

Le 27/05/2024

**Objet de la délibération 2024-31 :**

**ARNAUDON lot 6 serrurerie**

**avenant n°2**

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le

10 JUIN 2024

Et publication ou notification

du

10 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 31 mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusées : Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Madame DURAND Claudine, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°6 – Serrurerie à la SARL ARNAUDON pour un montant de 17 300,00 € HT.

Pour mémoire, en séance du conseil municipal du 27 octobre 2023, un avenant n°1 ayant une incidence financière de + 383,40 € HT a été approuvé, portant ainsi ce marché de travaux à 17 683,40 € HT. Le présent avenant n°2 intervient suite aux adaptations qui ont été opérées en fin de chantier conduisant à une modification du contenu des ouvrages prévus dans le marché de base du lot n°6. Ces modifications, telles que détaillées dans le devis n°23-11-187 en date du 21 novembre 2023, concernent des travaux supplémentaires d'un montant HT de 1 404,00 € et des travaux en moins d'un montant HT de 1 375,00 € représentant ainsi une plus-value de 29,00 € HT.

A ce titre, au regard de l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°6 – Serrurerie, dont la SARL ARNAUDON est titulaire, le prix global et forfaitaire est désormais de 17 712,40 € HT soit 21 254,88 € TTC.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024\_31-DE  
Reçu le 10/06/2024

- d'approuver le devis n°23-11-187 de la SARL ARNAUDON correspondant à une plus-value de 29,00 € HT.

- de l'autoriser signer et à notifier l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°6 – Serrurerie dont la SARL ARNAUDON est titulaire.

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le devis n°23-11-187 de la SARL ARNAUDON correspondant à une plus-value de 29,00 € HT.

- autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°6 – Serrurerie dont la SARL ARNAUDON est titulaire.

Pour :	13	
Abstention :	1	GUILHOT
Contre :	0	

Fait et délibéré, le 31 mai 2024,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR Prefecture

043-214302333-20240531-2024\_31-DE  
Reçu le 10/06/2024